

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## ELIMINATEUR COLLES - JOINTS

Référence 70-33

Selon la Directive de la CEE 1907/2006/CE, article 31

Date de révision : 08/04/2009

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

#### 1.1 Identification de la substance/préparation

#### **METAFLUX® ELIMINATEUR COLLES - JOINTS**

#### 1.2 Identification de la société/entreprise (dénomination sociale)

SODITEC

24, rue Joseph Marie Jacquard

F- 67400 ILLKIRCH

Téléphone : 03 88 55 29 40

Télécopie : 03 88 67 85 40

#### 1.3 Numéro d'appel d'urgence/service d'information

ORFILA (Information I.N.R.S) 01 45 42 59 59

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1 Principaux dangers



F+ Extrêmement inflammable

#### 2.2 Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

Attention! Récipient sous pression.

R 12 Extrêmement inflammable.

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

Sans une aération suffisante la formation de vapeurs explosives est possible

Conserver hors de la portée des enfants.

#### 2.3 Système de classification :

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

### 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### 3.1 Caractéristiques chimique / description :

Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Méthylal	25-50%	F	R 11	CAS: 109-87-5 EINECS: 203-714-2
Butane	10-25%	F+	R12	CAS: 106-97-8 EINECS: 203-448-7
1,3-dioxolane	10-25%	F	R 11	CAS: 646-06-0 EINECS: 211-463-5
Naphta lourd (pétrole), alkylation	2,5-10%	Xn	R 53-65-66	CAS: 64741-65-7 EINECS: 265-067-2
Propane-2-ol	2,5-10%	Xi, F	R 11-36-67	CAS: 67-63-0 EINECS: 200-661-7
Éthanol	2,5-10%	F	R 11	CAS: 64-17-5 EINECS: 200-578-6
Propane	2,5-10%	F+	R12	CAS: 74-98-6 EINECS: 200-827-9
2-aminoéthanol	≤ 2,5%	C, Xn	R 20/21/22-34	CAS: 141-43-5 EINECS: 205-483-3
Méthanol	≤ 2,5%	T, F	R 11-23/24/25-39/23/24/25	CAS: 67-56-1 EINECS: 200-659-6
Isobutane	≤ 2,5%	F+	R 12	CAS: 75-28-5 EINECS: 200-857-2
<b>Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu</b>				
Hydrocarbures aliphatiques				≥ 30%

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## 3.2 Indications complémentaires :

Application : Détergent industriel.

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

## 4. PREMIERS SECOURS

### 4.1 Remarques générales

Amener les sujets à l'air frais.

Ne pas laisser les sujets sans surveillance.

### 4.2 Après inhalation

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

### 4.3 Après contact avec la peau:

En cas de contact avec la peau, laver à l'eau et au savon.

### 4.4 Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

### 4.5 Après ingestion:

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1 Moyens d'extinction:

CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

### 5.2 Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit.

### 5.3 Dangers particuliers dus à la substance, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés:

Risque d'explosion par échauffement.

### 5.4 Equipement spécial de sécurité:

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

### 5.5 Autres indications

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1 Les précautions individuelles:

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Veiller à une aération suffisante.

### 6.2 Mesures pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

### 6.3 Méthodes de nettoyage/récupération:

Assurer une aération suffisante.

Laisser évaporer. Ramasser mécaniquement et évacuer pour élimination.

## 7. STOCKAGE ET MANIPULATION

### 7.1 Manipulation

#### Précautions à prendre lors de la manipulation

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

#### Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

### 7.2 Stockage

#### Exigences concernant les lieux de stockage et les conteneurs

Stocker dans un endroit frais.

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

**Remarques relatives au stockage avec d'autres produits :** Pas nécessaire.

#### Informations relatives aux conditions de stockage

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

**Température de stockage recommandée :** 15 - 35°C, max. 50°C.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1 Remarques complémentaires relatives à la configuration des installations techniques :

Sans autre indication, voir point 7.

### 8.2 Composants avec leurs valeurs limites aux postes de travail à contrôler :

<b>109-87-5 méthylal</b>	
VME	3100 mg/m <sup>3</sup> , 1000 ppm
<b>106-97-8 butane</b>	
VME	1900 mg/m <sup>3</sup> , 800 ppm
<b>67-63-0 propane-2-ol</b>	
VME	Valeur momentanée: 980 mg/m <sup>3</sup> , 400 ppm
<b>64-17-5 éthanol</b>	
VME	Valeur momentanée: 9500 mg/m <sup>3</sup> , 5000 ppm Valeur à long terme: 1900 mg/m <sup>3</sup> , 1000 ppm
<b>141-43-5 2-aminoéthanol</b>	
VME	Valeur momentanée: 7,6 mg/m <sup>3</sup> , 3 ppm Valeur à long terme: 2,5 mg/m <sup>3</sup> , 1 ppm risque de pénétration percutanée
IOELV (EU)	Valeur momentanée: 7,6 mg/m <sup>3</sup> , 3 ppm Valeur à long terme: 2,5 mg/m <sup>3</sup> , 1 ppm Peau
<b>67-56-1 méthanol</b>	
VME	Valeur momentanée: 1300 mg/m <sup>3</sup> , 1000 ppm Valeur à long terme: 260 mg/m <sup>3</sup> , 200 ppm risque de pénétration percutanée, (12)
IOELV (EU)	260 mg/m <sup>3</sup> , 200 ppm Peau

#### Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

### 8.3 Equipement de protection individuel:

#### Mesures générales de protection et d'hygiène:

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

#### Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

#### Protection des mains:

Gants de protection

Matériau des gants : En cas de contamination: gants en nitrile (EN 374 ;0,4 mm; perméation >480min)

Temps de pénétration du matériau des gants : > 480 min.

**Protection des yeux:** Lunettes de protection hermétiques.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Forme	Aérosol
Couleur :	Blanchâtre
Odeur :	Genre éther
Point de fusion	Non déterminé.
Point d'ébullition	-44°C
Point d'inflammation	Non applicable, s'agissant d'un aérosol.
Température d'inflammation	235 °C
Auto inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément
Danger d'explosion:	Risque d'explosion a une température > 50°C. En usage la formation de mélanges explosifs avec air est possible.
Limite inférieure d'explosibilité	1,5 Vol %
Limite supérieure d'explosibilité	8,5 Vol %
Pression à 20°C :	2,5 - 3,0 bar
Densité à 20°C :	0,76 g/cm <sup>3</sup>
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :	Partiellement miscible
Teneur en substances solides :	Env. 1.6 %
Autres indications	Les vapeurs sont plus lourdes que l'air.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1 Décomposition thermique/conditions à éviter :

Risque d'explosion par échauffement >50°C.

### 10.2 Réactions dangereuses :

Aucune réaction dangereuse connue.

### 10.3 Produits de décomposition dangereux :

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

### 10.4 Indications complémentaires:

Durée de stockage jusqu'à 24 mois.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1 Toxicité aiguë

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

#### 67-56-1 méthanol

Oral	LD50	5628 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	15800 mg/kg (lapin)

### 11.2 Effet primaire d'irritation:

**De la peau:** Faiblement irritant - marquage non obligatoire.

**Sensibilisation:** Aucun effet de sensibilisation connu.

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### Indications générales :

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre) : peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### Produit :

#### Recommandations :

Aérosols vides : recyclage

Aérosols non-vides : à éliminer avec déchets spéciaux

#### Catalogue européen des déchets

16 00 00	DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS DANS LA LISTE
16 05 00	gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut
16 05 04	gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses

### Emballage non nettoyés :

**Recommandation :** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### Transport par terre ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier) :

Classe ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train): 2.5F Gaz.

Indice Kemler: 23

No ONU: 1950

Groupe d'emballage: -

Étiquette de danger: 2.1

Désignation du produit: 1950 AÉROSOLS

Remarques: Quantité limitée (LQ2); Marque cartonnage: UN 1950 (rhombe)

Mentionner au document transport: mode de transport suivant le chapitre 3.4 ADR

### Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux):

Classe IMDG: 2.1

No ONU: 1950

Label 2.1

Groupe d'emballage: -

No EMS: F-D,S-U

Marine Polluant: Non

Désignation technique exacte: AEROSOLS

### Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR:

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Classe ICAO/IATA: 2.1  
No ID ONU: 1950  
Label 2.1  
Groupe d'emballage: -  
Désignation technique exacte: AEROSOLS, inflammable

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### 15.1 Marquage selon les directives CEE :

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la "GefStoffV"= la réglementation sur les Produits dangereux.

### 15.2 Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit :



F+ Extrêmement inflammable

### 15.3 Phrases R :

12 Extrêmement inflammable.

### 15.4 Phrases S :

23 Ne pas respirer les vapeurs/l'aérosols.

24/25 Éviter le contact avec la peau et les yeux.

26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

35 Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.

51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées

### 15.5 Identification particulière de certaines préparations :

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

Sans une aération suffisante la formation de vapeurs explosives est possible

Conserver hors de la portée des enfants.

### 15.6 Prescriptions nationales:

#### Indications sur les restrictions de travail:

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.

Classe : I : ≤ 2.5 - NK : 25-50

## 16. AUTRES INFORMATIONS

**Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.**

### Phrases R importantes :

11 Facilement inflammable.

12 Extrêmement inflammable.

20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

23/24/25 Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

34 Provoque des brûlures.

36 Irritant pour les yeux.

39/23/24/25 Toxique: danger d'effets irréversibles très graves par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

53 Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Cette fiche complète mais ne remplace pas notre fiche technique. Les informations communiquées ont pour but de guider au mieux l'utilisateur du produit. Les renseignements contenus dans cette fiche sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu. Elle ne dispense pas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. Il est à noter que tout produit chimique peut présenter des risques et doit être utilisé avec prudence. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionné a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut être considérée comme exhaustive. Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux cités. Toute responsabilité est exclue.